



## **SOUSSION PAR LE CANADA :**

### **Sujets proposés pour le programme de travail sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes**

Cette soumission répond au paragraphe 12 de la décision 4/CMA.4<sup>1</sup>, qui invite les Parties, les observateurs et autres intervenants non Parties à soumettre par l'entremise du portail dédié avant le 1<sup>er</sup> février de chaque année, des propositions de sujets conformes à la portée du programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes (PTA), qui feront l'objet de discussions dans le cadre de dialogues. Le Canada se félicite de l'occasion qui lui est donnée d'échanger des points de vue sur l'orientation et les thèmes du programme de travail de cette année, en s'appuyant sur les progrès et les enseignements tirés de 2023, et remercie les coprésidents du PTA pour leurs efforts et leur implication dans un processus itératif qui a permis de mener à bien la première année de travail.

#### **Sélection des sujets pour 2024**

Le paragraphe 4 de la décision 4/CMA.4 précise que la portée du programme de travail devrait être fondée sur de vastes thématiques permettant d'accélérer rapidement les ambitions et la mise en œuvre de l'atténuation au cours de cette décennie critique et qu'elle devrait inclure tous les secteurs couverts par les Lignes directrices de 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, les thématiques du Groupe de travail III qui ont contribué au sixième rapport d'évaluation du GIEC, ainsi que les conditions propices, les technologies, les transitions justes et les enjeux intersectoriels pertinents.

Outre la portée clairement définie dans cette partie de la décision, la question directrice qui doit être posée à propos de tout sujet potentiel concernant le PTA est la suivante : répond-il à l'objectif du programme de travail? Cet objectif peut être décomposé en deux éléments clés : répondre à l'urgence par l'efficacité et la rapidité, et la complémentarité avec le bilan mondial.

**Le Canada propose que le PTA se concentre sur les éléments d'atténuation de la décision relative à la complémentarité avec le bilan mondial en 2024, notamment ceux énoncés au paragraphe 28.** Ce paragraphe comprend une série d'efforts mondiaux essentiels pour parvenir à des réductions d'émissions conformes à l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C, auxquels les Parties sont invitées à contribuer d'une manière déterminée au niveau national, en tenant compte des différentes circonstances et stratégies et des différents objectifs nationaux.

Compte tenu du caractère urgent, ainsi que du manque actuel de mesures pour atteindre l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C, les discussions dans le cadre du PTA devraient se concentrer sur les domaines qui permettront d'obtenir les meilleurs résultats en matière d'atténuation, c'est-à-dire des réductions d'émissions fortes, rapides et durables, d'ici 2030. Les dialogues et les événements axés sur l'investissement peuvent favoriser une ambition et une action accrues et contribuer à l'élimination des obstacles en facilitant l'échange de connaissances et de pratiques exemplaires d'une

---

<sup>1</sup> [FCCC/PA/CMA/2022/10/Add.1](https://www.fccc.org/PA/CMA/2022/10/Add.1)

manière *axée sur les solutions*. La prochaine série de contributions déterminées au niveau national (CDN) devant être communiquée d'ici le début de 2025, le PTA devrait fournir des enseignements pratiques, reproductibles et exploitables que les Parties peuvent utiliser, le cas échéant et en fonction de leur situation nationale, lors de la mise en œuvre des objectifs pour 2030 et de l'élaboration des objectifs pour 2035. Les thèmes devraient également être décidés, et les dialogues, structurés, de manière à ce qu'ils soient pertinents pour toutes les Parties.

En ce qui concerne les résultats du premier bilan mondial, le paragraphe 1 de la décision 4/CMA.4 indique clairement que l'objectif du PTA doit être atteint d'une manière qui complémente le bilan mondial. De plus, dans la section sur les orientations et la voie à suivre des résultats du premier bilan mondial de la COP28, le paragraphe 186 invite les responsables des programmes de travail et des organes constitués relevant de l'Accord de Paris ou concourant à son application à prendre en considération les résultats pertinents du premier bilan mondial dans la planification de leurs futurs travaux, dans le respect de leurs mandats<sup>2</sup>. Le PTA est l'un des programmes de travail les mieux adaptés pour répondre aux engagements collectifs en matière d'atténuation énoncés dans le premier bilan mondial, ce qui correspond clairement à son mandat.

Voici deux exemples de sujets liés au résultat du bilan mondial qui pourraient être sélectionnés pour le PTA en 2024 :

**1) Les gaz autres que le CO<sub>2</sub>, considérés de manière transversale et multisectorielle.** Les émissions provenant de gaz autres que le CO<sub>2</sub> contribuent de manière importante au réchauffement climatique. Parmi ces gaz, on peut citer les polluants climatiques de courte durée de vie (PCDV), dont la durée de vie dans l'atmosphère est beaucoup plus courte que celle du CO<sub>2</sub>, mais qui ont une forte incidence sur le réchauffement climatique. Les mesures visant à réduire les émissions de gaz autres que le CO<sub>2</sub> peuvent grandement réduire le réchauffement à court terme et, dans certains cas, entraîner des avantages connexes immédiats pour la qualité de l'air et la santé humaine. De plus, les meilleures données scientifiques disponibles indiquent clairement qu'il n'est pas possible de limiter le réchauffement à 1,5 °C sans agir sur ces émissions, et que des réductions rapides permettraient de réduire le réchauffement maximal<sup>3</sup>. Les dialogues pourraient se concentrer sur un gaz spécifique (p. ex. le méthane) de manière intersectorielle, sur les gaz autres que le CO<sub>2</sub> dans un secteur particulier (p. ex. l'industrie) ou sur l'élargissement du nombre de gaz couverts dans les CDN.

**2) Les bâtiments doivent être considérés de manière sectorielle.** Les émissions du secteur du bâtiment représentent une part importante des émissions totales de gaz à effet de serre (21 % de la part mondiale en 2019, avec une hausse de 50 % de 1990 à 2019<sup>4</sup>). Le PTA pourrait s'appuyer sur les discussions de l'année passée sur l'efficacité énergétique et l'électricité et examiner plusieurs enjeux, tels que la modernisation des bâtiments, la construction de nouveaux bâtiments et la prévention de l'immobilisation des infrastructures à forte intensité de combustibles fossiles dans le contexte de l'urbanisation, ainsi que la décarbonation des matériaux de construction (p. ex. acier, béton, ciment).

Dans le cadre et en complément du paragraphe 28, il existe dans le résultat du premier bilan mondial de nombreux éléments d'atténuation qui pourraient être pris en compte pour les années futures du PTA, y compris le fait de se concentrer sur l'utilisation des terres, la déforestation et les solutions fondées sur la nature en 2025.

---

<sup>2</sup> [Résultats du premier bilan mondial - version préliminaire non éditée \(en anglais seulement\)](#)

<sup>3</sup> [Sixième rapport d'évaluation du Groupe de travail III du GIEC, chapitre 3 : Mesures d'atténuation compatibles avec les objectifs à long terme \(en anglais seulement\)](#)

<sup>4</sup> [Sixième rapport d'évaluation du Groupe de travail III du GIEC, chapitre 9 : Bâtiments \(en anglais seulement\)](#)

### **Remarque complémentaire**

Le Canada souhaite souligner l'importance de renforcer la participation aux dialogues, tant en personne que virtuellement, notamment par l'élargissement de l'inscription (pour les deux types de participation, mais en plus grand nombre pour la participation virtuelle), la sensibilisation des groupes d'observateurs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la mobilisation des champions de haut niveau et de leurs réseaux. L'inclusion de perspectives et d'expériences diverses permettra de mieux comprendre le contexte et les voies à suivre pour tout sujet du programme de travail, depuis les obstacles et les défis jusqu'aux solutions reproductibles et économiques. La participation à ces dialogues devrait être ouverte aux détenteurs de droits concernés, y compris les peuples autochtones, les gouvernements sous-nationaux et les parties intéressées telles que les institutions financières, les universitaires, l'industrie, les organisations de la société civile, les banques multilatérales de développement et les organisations internationales.

Le Canada se réjouit à l'idée d'un échange solide cette année avec les acteurs, Parties et autres, afin de nous permettre à tous de renforcer notre ambition et de prendre de nouvelles mesures concrètes sur nos mesures respectives visant à atteindre notre objectif commun, conformément à la meilleure science disponible, et en rappelant que les approches fondées sur les droits et inclusives conduisent à de meilleurs résultats en matière de climat.